

QUE FAIRE EN CAS DE FRAUDE ?



En cas de constat de tentative de fraude ou de fraude avérée, **contactez immédiatement votre banque et déposez plainte auprès des forces de l'ordre.**

La rapidité de l'alerte favorise le blocage de la fraude ou, lorsque cela est possible, le recouvrement des fonds, selon le délai écoulé entre la tentative et sa détection

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sites et coordonnées de référence de lutte contre la fraude

- ▶ Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF)
ocrgdf-sec.dcpjaef@interieur.gouv.fr
01 40 97 83 20
- ▶ FBF : <http://www.fbf.fr>
Brochure "Ordres de Virement des Entreprises, 9 Réflexes Sécurité"
- ▶ Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires :
<http://www.cfonb.org>
- ▶ Caisse d'Épargne : <https://www.caisse-epargne.fr>



ENTREPRISES & INSTITUTIONS

MINIMISER LE RISQUE DE FRAUDE LES BONS RÉFLEXES



CAISSE D'ÉPARGNE



BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 euros.
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - RCS Paris n° 493 455 042
PRO DIRECT MARKETING - RC 88B1179.



CAISSE D'ÉPARGNE



La fraude touche plusieurs centaines d'entreprises chaque année, générant des pertes de centaines de millions d'euros en France.

Les techniques des fraudeurs évoluent en permanence.

En tant que dirigeant ou salarié d'entreprise, vous pouvez être la cible d'une tentative de fraude.

La lutte contre la fraude est un travail d'équipe et passe par une vigilance accrue face aux pratiques des malfaiteurs.

VOICI QUELQUES RÉFLEXES SIMPLES

à adopter, et à faire adopter par vos collaborateurs, pour déjouer et limiter efficacement la portée de ces tentatives d'escroquerie.



1

REPÉRER

les signes qui peuvent annoncer une tentative de fraude



- ▶ Une commande atypique,
- ▶ Une domiciliation bancaire nouvelle à l'étranger d'un fournisseur, d'un client ou d'un bailleur,
- ▶ Un courriel mal rédigé
- ▶ Une demande de données bancaires / confidentielles
- ▶ Une demande de mise à jour de données via un lien cliquable

Tous sont des **signes précurseurs** d'une tentative de fraude à venir.

Si vous détectez ce type d'événements, la plus grande **vigilance** doit être adoptée pour déjouer une tentative d'escroquerie.





2

S'INTERROGER

sur le bien-fondé
des opérations
ou demandes
inhabituelles



Face à une sollicitation, par téléphone ou par mail, pour initier une opération financière en urgence, de manière confidentielle ou atypique dans votre activité, une **vérification du bien-fondé de cette demande s'impose** avant de l'initier.

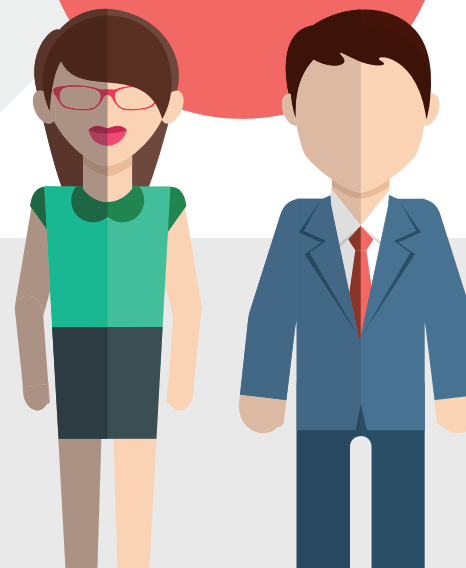
Quels que soient les artifices employés par le fraudeur (empathie, intimidation, encouragement à déroger à la procédure en vigueur dans l'entreprise...), une analyse et un contrôle des motifs évoqués seront déterminants pour déjouer la tentative d'escroquerie.



3

SENSIBILISER

vos collaborateurs



La détection et le signalement des tentatives de fraudes sont l'affaire de tous.

Chaque collaborateur doit être sensibilisé aux pratiques des fraudeurs, avec des exemples de cas pratiques.

Un rappel régulier des procédures en vigueur au sein de votre entreprise et de l'importance de ne jamais y déroger, sauf accord formel de la direction, renforceront votre dispositif de prévention de la fraude.



4

SÉPARER

les tâches :
efficacité
et sécurité
renforcées



5

SÉCURISER

sa gestion
financière
via des
technologies
robustes



La séparation des tâches au sein de vos équipes est une mesure de contrôle interne fondamentale et essentielle.

Le rôle dans la gestion financière de votre structure doit être clairement défini pour chaque intervenant :

1/ opérations autorisées (virements internes, externes...),
2/ montants maximum autorisés,
3/ capacité à préparer ou à valider des ordres de paiement.

Des mécanismes de doubles validations des opérations importantes sont recommandés.

Les procédures standards sous forme papier, trop exposées à la fraude, sont aujourd'hui à proscrire.

Il est donc indispensable de sécuriser les rôles attribués aux différents intervenants dans votre entreprise via des moyens d'authentification dite

"forte" c'est-à-dire difficiles à usurper.

Votre interlocuteur Caisse d'Epargne peut vous aider à choisir des process et outils de sécurisation en adéquation avec votre activité et ainsi sécuriser au maximum vos flux financiers.



6

MAÎTRISER

la diffusion
de l'information



La diffusion d'informations sensibles facilite le travail du fraudeur qui acquiert ainsi une connaissance fine de votre entreprise.

Ainsi, par exemple, les données rendues publiques sur Internet sont autant d'informations précieuses pour les escrocs.

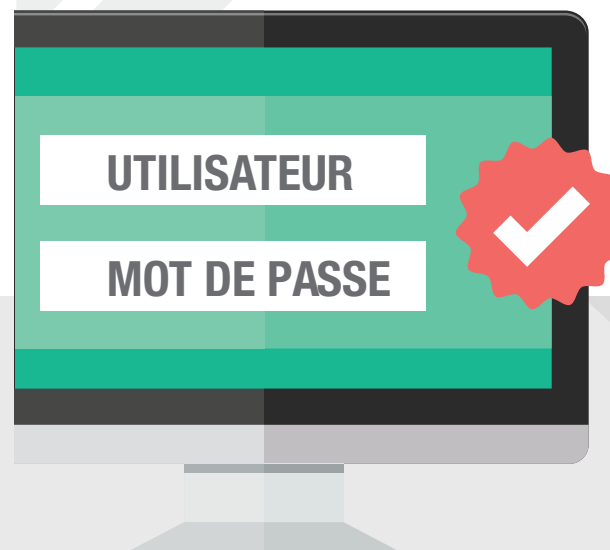
Exemples de récupération d'informations :

- ▶ Données en accès libre sur le site de l'entreprise (organigramme, ...)
- ▶ Infogreffe
- ▶ Réseaux sociaux
- ▶ Courriers adressés par les escrocs à l'entreprise demandant la transmission d'informations sensibles

7

PROTÉGER

les installations
informatiques



Pour sécuriser efficacement son réseau informatique, une entreprise doit se prémunir contre les menaces auxquelles elle est exposée via Internet (spam, virus, cheval de Troie...) et par l'intermédiaire de ses collaborateurs (clé USB et autres

supports amovibles, téléchargement de programmes...).

En conséquence, il est recommandé de définir une politique sécuritaire de gestion de ce réseau comme d'établir et diffuser une charte informatique encadrant l'utilisation du matériel

informatique par les collaborateurs.

Une mise à jour régulière du système d'exploitation, des applications antivirus et des logiciels sensibles contribue également à limiter les risques d'intrusion et de piratage.



Pour ne pas mettre en péril votre entreprise, vous devez particulièrement être vigilant quant à la teneur des éléments diffusés. Les fraudeurs peuvent les utiliser pour s'authentifier auprès de vous, vos équipes ou votre banque comme un interlocuteur de bonne foi.



Pour plus d'informations relatives à la sécurisation du réseau informatique d'une entreprise, consulter le site de l'ANSSI : <http://www.ssi.gouv.fr/entreprise>



8

SUIVRE

les mouvements
bancaires



9

PRENDRE CONSEIL

auprès
de la Caisse
d'Epargne



Une surveillance quotidienne
des opérations débitrices et
créditrices se présentant sur
les comptes de l'entreprise

permet de détecter tout
mouvement douteux et de le
signaler immédiatement à sa
banque.

Vous avez des interrogations sur :

- ▶ la sécurisation de vos paiements en ligne,
- ▶ la connexion à votre espace client et la pertinence du mot de passe,
- ▶ la sécurité de votre mobile,

- ▶ les moyens d'authentification forte,
- ▶ les possibilités techniques de sécuriser la gestion des droits des différents intervenants de votre gestion financière
- ▶ ou toute autre question de prévention...



N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur Caisse d'Epargne habituel, pour échanger sur vos attentes en matière de sécurité. Des solutions et de bonnes pratiques existent pour protéger vos informations personnelles.

